



**SEANCE DU 26 MAI 2020**

Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 22  
Votants : 29

Pour : 29  
Contre : /  
Abstentions : /

**Objet : Convention  
d'attribution d'un  
fonds de concours  
pour le projet de  
restructuration du  
bâtiment abritant le  
CCAS par la  
Communauté  
d'Agglomération  
Pays Basque**

**DELIBERATION N° 7**

L'an deux mil vingt, le vingt-six mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Complexe Paul Vaillant Couturier, sous la présidence de Madame Marie José ROQUES, 1<sup>ère</sup> adjointe ;

Date de convocation : 20 mai 2020

Membres présents : G. LASSABE, C.ORDONNES, M.EVENE, MJ ROQUES, J.DOS SANTOS, P.ACEDO, AM BARTHE, JM BAGNERES-PEDEBOSCQ, C.DUFOUR, JD BONNOME, J.DARRIGADE, S.PUYO, G.MOSCHETTI, MA THEBAUD, MA POCHAT, C. DUPIN, A.VALOT, G.ELGART, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, C. MARTIN, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : F.GONZALEZ (pouvoir à MJ ROQUES), L. DARRIBEROUGE (pouvoir à P.ACEDO), A. LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCQ), C.LOUSTALET (pouvoir à J.DUBOURDIEU), JM DOURTHE (pouvoir à Ch MARTIN), M.LORDON (pouvoir à MJ ROQUES), JP CRESPO (pouvoir à MJ ESPIAUBE)

Secrétaire de séance : C.DUPIN

Madame Marie José ROQUES, Adjointe, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5216-5 VI ;

Vu le règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Pays Basque à ses Communes membres, adopté par délibération du Conseil Communautaire du 28 septembre 2019.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 12 février 2020 sollicitant un fonds de concours auprès de la CAPB au titre des travaux de restructuration du CCAS ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 22 février 2020 par laquelle la CAPB a attribué un fonds de concours pour le projet « restructuration du centre communal d'action sociale » de 200 000 € suite à la demande formulée par la Commune ;

Considérant que le versement d'un fonds de concours nécessite la délibération concordante de la Commune et de la Communauté l'Agglomération ;

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 27/05/2020

Reçu en préfecture le 27/05/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 064-216401406-20200527-07\_26\_05\_2020-DE

- . **approuve** l'attribution par la Communauté d'Agglomération Pays Basque d'un fonds de concours pour le projet « restructuration du centre communal d'action sociale » de 200 000 € ;
- . **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention financière correspondante jointe en annexe.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 27 mai 2020

P/Le Maire empêché,

Marie José ROQUES

1<sup>ère</sup> Adjointe

*M. Roques*

